**CHARTE DES ADHERENTS DE L'ADELL**

*Sous la rédaction des membres du bureau de l'ADELL, mai 2018*

## Rappel des missions et finalités de l'association ADELL

L'ADELL (Association Des Ergothérapeutes Libéraux de Lorraine), a était fondée dans le but de :

- Représenter les ergothérapeutes libéraux auprès des acteurs du système de santé régionaux
- Officialiser l'existence de l'exercice libéral auprès des acteurs institutionnels locaux
- Améliorer la visibilité et la reconnaissance de la profession
- Fédérer les ergothérapeutes des 4 départements lorrains
- Favoriser les échanges entre ergothérapeutes libéraux et avec les autres professions de santé

## Critères d'adhésion à l'association :

Pour devenir membre de l'association, il faut adhérer au règlement intérieur et à la présente charte et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit (fiche adhésion), puis soumises au Bureau, qui a charge de vérifier si les candidatures répondent aux exigences des statuts.

L'adhésion à l'ADELL est libre et volontaire et repose sur la prise de connaissance préalable des objectifs et du fonctionnement de l'association. Le règlement intérieur de l'association est disponible au téléchargement sur le site internet www.adellasso.fr

## Engagement aux valeurs communes de l'association

Ces valeurs communes ont pour but de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités au sein de l'ADELL

ENGAGEMENT

- Exercer son métier dans le respect des textes réglementaires en vigueur (décret d'acte, référentiel métier, code de déontologie, …)
- Respecter les recommandations de l'HAS quant à la pratique de l'ergothérapie en libérale ( https://www.has-sante.fr/jcms/fc_2875208/fr/ )
- Participer activement à la vie de l'association, aider à l'organisation des évènements (conférences, café-parents, ateliers découverte, …)
- Favoriser la mise en relation en relayant les demandes des membres

PARTENARIAT

- Avec les autres ergothérapeutes libéraux et les professionnels paramédicaux, en s'appuyant prioritairement sur le réseau

PRIVILEGIER L'INTERET GENERAL DE LA PROFESSION

ETRE FORCE DE PROPOSITION

TRANSPARENCE

- S’engager à faire connaître les partenariats/« succès »/réussites obtenus grâce aux relations construites par le biais de l’ADELL

AGIR DANS UN ETAT D’ESPRIT FAVORISANT LE PARTAGE

- Lieu d’échange et de partage
- Partage de problématiques, expériences, vécus dans le but d’en faire profiter les autres
- Répondre aux sollicitations des autres membres

CONVIVIALITE

- Réseau : rencontrer d’autres personnes. Les adhérents faisant partie du réseau s’engagent à être accessibles et joignables

CONFIDENTIALITE – CONFIANCE

- Respecter la confidentialité des informations transmises dans le cadre d’un échange et de façon plus générales toutes les informations confidentielles partagées au sein de l’association
- S’engager à mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d’assurer la protection de ces informations

IMPLICATION

- L’ergothérapeute qui adhère à l’ADELL s’engage à participer, dans la mesure du possible, aux événements organisés par l’association, et notamment aux réunions.